

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
Brasage sous vide de buses en surface de 6 sondes aéronautiques suivi d'un traitement thermique	2620,10 €
Analyse par tomographie a rayons x d'un bloc usine en graphite	1164,72 €
Brasage sous vide de 4 assemblages constitués de tresses et de blocs en cuivre ofhc	1396,71 €
Technical note on heterogenous brazing between copper and stainless steel	3773,35 €
Technical note on heterogenous brazing between copper and stainless steel	1643,77 €
Essais de compression d'échantillons de semelles de chaussures de sport	222,76 €
Analyses dimensionnelles de vt cuivre avec motif traversant usine	937,03 €
Formation sur les Fondamentaux de la préparation métallographique du fer pur	1624,49 €

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 18 septembre 2023



Hélène BOULANGER